

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ**  
**Département : GERS**  
**COMMUNE DE LE HOUGA**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-22**  
**Séance du 31 Mars 2026**

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 02/04/2026

ID : 032-213201551-20260331-DELIB202622-DE

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents :

14

Procurations : 1

Excusés :

Date

convocation :

26/03/2026

**Date**

**affichage :**

26/03/2026

Le trente et un Mars 2026, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

**Présents :** FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, BARBE Guilaine, MATHIEU Jean Marie, LAPEYRE Anne, CANHAN Christian, LAFFITTE Jean Claude, LAFITTE Mélanie, LANNELONGUE David, MONGIS Sylvie, NAULEAU Philippe, PASQUIER DE FRANCLIEU Claire, SAINT LANNES Claude, TRUCHAT Romain

**Procuration :** Madame ARMENGOL Corinne à Monsieur LANNELONGUE David

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur GAUZERE Hervé a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Détermination du nombre de membre du conseil d'administration de la caisse des écoles et élection des représentants**

Madame le Maire rappelle que la Caisse des Ecoles est un établissement public communal présidé par le Maire. Elle intervient en faveur des enfants dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire).

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article R212-26 du Code de l'Education, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles comprend :

- le Maire, Président,
- l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription,
- 1 Membre désigné par le Préfet
- 2 Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal,
- 3 Membres élus par les sociétaires.

Madame le Maire propose de fixer le nombre de conseillers municipaux appelés à siéger au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles à 3 titulaires.

.../...

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 02/04/2026

ID : 032-213201551-20260331-DELIB202622-DE

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles à 3 titulaires.**

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des membres du Conseil Municipal au conseil d'administration de la Caisse des écoles. Après appel à candidature sont désignés membres du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles :

**Madame ARMENGOL Corinne**

**Monsieur MATHIEU Jean Marie**

**Madame MONGIS Sylvie**

Pour extrait certifié conforme  
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Patricia FEUILLET GALABERT

